

# Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

23 mars 2019, 110 ème Cercle de Silence du Mantois, 9ème année.

**Avec, ou sans papier,  
l'étranger est une personne  
la dignité de chaque  
personne  
ne se discute pas,  
elle se respecte  
Notre silence le crie**

## ***Le Cercle de Silence***

***est une action non violente, qui rassemble  
régulièrement, dans un espace public, des hommes  
et des femmes de divers horizons et de toutes  
convictions philosophiques, religieuses et politiques.  
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux  
personnes étrangères venues en France pour mieux  
vivre ou sauver leur vie.***

*Par notre participation au Cercle de Silence :*

**Nous voulons dénoncer** les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

**Nous voulons dénoncer** les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

**Nous refusons** les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

**Nous refusons** les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

**Nous refusons** que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

**Nous voulons** que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons  
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,  
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,  
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

***Prochains rendez-vous : 27 avril, 25 mai, 22 juin, 27 juillet, 24 août...***

[cerclesilencemantas@yahoo.fr](mailto:cerclesilencemantas@yahoo.fr)

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Droit Au Logement, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

## La frontière tue

De Calais à Hendaye en passant par Ouistreham, Briançon ou Menton, l'hexagone verrouille ses accès, quitte à créer des zones de non-droit. La frontière tue les hommes, les droits, les libertés mais rarement l'espoir. Quand une porte d'entrée se ferme, une autre s'ouvre ailleurs. Malheureusement, la dangerosité de cette nouvelle voie n'a d'égale que la puissance de la répression policière, qui ressemble souvent à une véritable chasse aux migrants. Des violences frontalières devenues ordinaires pour certains et pour d'autres, un réseau de solidarité envers ces exilés. Car les accueillir, les soigner, les accompagner mais aussi redonner une identité aux défunts, apparaissent comme des actes de résistance contre leur déshumanisation.

*Vanina Delmas, journaliste*



En soulignant le décalage entre le terrain et les discours officiels, ce film nous montre la stratégie mise en place pour dissuader les exilés de rester. Avec des méthodes de tournage originales et son regard citoyen, le réalisateur a réussi à filmer le harcèlement étatique, les mises en scène médiatiques, mais aussi la force et l'humour des exilés.

sortie le 13 février 2019

### **A rebours des idées reçues**

- Les immigrés représentent aujourd'hui **3,4% de la population mondiale**. Cela veut dire que 95% de la population mondiale n'a pas bougé. On est loin du raz de marée décrit par certains
- **L'Afrique subsaharienne migre peu** en dehors du continent africain : 75% de la population subsaharienne reste cantonnée à la zone Afrique, tandis que 16% seulement de cette migration est recensée en Europe
- L'idée de « **l'appel d'air** » créé par une politique de visas trop généreuse se révèle fautive : la fermeture des frontières accroît le nombre des immigrés au lieu de le réduire. (Agence nationale de la recherche, projet MAFE)
- Les mouvements de population confirment un résultat bien connu des économistes « **plus un pays est pauvre, moins ses habitants ont de chance de migrer au loin. S'ils migrent c'est dans les pays limitrophes** ».

*D'après François Héran, titulaire de la chaire migrations et société au collège de France*

### **Un recul historique pour les droits de l'enfant - Mineurs isolés, enfance en danger !**

28 février 2019 -L'Unicef et 19 organisations (Médecins du Monde, Gisti, Cimade, LDH, Secours Catholique...) ont déposé un référé et une requête en annulation devant le Conseil d'Etat. En effet, un décret issu de la loi asile-immigration, entré en vigueur le 31 janvier 2019, modifie l'évaluation de la minorité et durcit les conditions de prise en charge des mineurs isolés étrangers au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Il est déjà testé dans 4 départements.

**Un transfert de compétence** : Désormais, l'entretien de l'ASE ne suffit plus. Les préfetures ou les commissariats convoquent les jeunes afin de vérifier l'authenticité de leurs documents et collecter empreintes digitales, leur photo, leur état civil, leurs coordonnées téléphoniques, électroniques ... Un **fichier biométrique** national sera créé avec ces données. Il est à craindre que celui-ci serve à multiplier les refus. Ces mineur-e-s sont considéré-e-s d'abord comme des migrant-e-s à expulser et non comme des enfants à protéger ! Mineur et migrant : la double peine !

**Un processus d'évaluation peu fiable** : absence d'interprète, évaluation basée sur des éléments totalement subjectifs, voire farfelus. Les tests osseux servent de caution scientifique alors même que leur fiabilité est remise en question sans équivoque par la communauté scientifique et le défenseur des droits. Ils sont obsolètes, ils datent des années 40 ! Les associations ont demandé leur interdiction.

**Une prise en charge défailante**. Le recueil provisoire d'urgence est souvent délibérément ignoré : Les jeunes qui se présentent comme mineurs sont rarement mis à l'abri pendant le temps de l'évaluation, ils vivent à la rue sans aucun accompagnement. Par ailleurs, même une fois la minorité reconnue, ces jeunes ne bénéficient souvent pas de la protection qui leur est due.

**NON AU FICHIER – OUI A L'ACCUEIL**. Les associations demandent le retrait de ce décret.

Pétition : <https://www.lacimade.org/agir/petitions-appel/non-au-fichage-des-enfants-etrangeurs/>